

Ville de LAON
Hôtel de Ville
02401 LAON cedx
Service des Sports

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 27 juin 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON,

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE - S.DUPONT(pouvoir à C.MATHIEU) - Y.BUFFET - C.MATHIEU - F.JOLY -
S.ETIENNE-CHARLES - P.MOZIN(pouvoir à A.DELEBARRE-TESSÉDRE) - G.BLANCHARD-
DOUCHAIN - D.VALISSANT - D.VALLIERE - D.PIERRE - A-M.SAUVEZ - F.POIDEVIN -
A.DELEBARRE-TESSÉDRE - J-M.QUERE - H.LAHYANI(pouvoir à S.ETIENNE-CHARLES) -
H.DAUCHEZ - E.GOULLIEUX - A.LEFEVRE - A.TOURNEUX(pouvoir à F.POIDEVIN) -
C.CHATELAIN - M.BEAUFREERE(pouvoir à C.CHATELAIN) - B.LEBEL - M-P.FOURDRAIN
FAY(pouvoir à F.JOLY) - P.CERVI - B.LAGNEAU - C.GUILLAUME - F.KARIMET -
C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Yves ROBIN, Nathalie DUSSART

SECRETAIRE DE SEANCE Marie-Michelle PASCUAL

RAPPORTEUR Aude DELEBARRE TESSÉDRE

- 13 -

**Politique sportive municipale - Approbation d'un nouveau règlement intérieur
des subventions aux associations sportives.**

date de convocation
au conseil municipal Lundi 20 juin 2022

Mes chers collègues,

Considérant les objectifs de la politique sportive municipale définis, à savoir :

- permettre aux sportifs laonnois de s'épanouir dans la pratique d'un sport ou d'une activité physique dans les meilleures conditions afin de lutter contre la sédentarité,
- aider les associations laonnoises à se développer, à se structurer et à se professionnaliser,
- considérer les associations sportives laonnoises comme vecteurs de l'animation et du rayonnement de la Ville de Laon.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique sportive municipale, la Ville de Laon octroie des subventions aux associations sportives laonnoises ainsi que des avantages en nature.

Un règlement intérieur d'attribution et de versement de subventions aux associations sportives a été adopté par délibération le 2 juillet 2018, afin de donner un cadre à l'intervention de la collectivité auprès de ses partenaires associatifs dans le secteur sportif.

Ce règlement peut évoluer et être modifié à tout moment par délibération du Conseil municipal notamment pour clarifier les règles applicables aux procédures d'instruction, d'attribution, de contrôle des subventions versées aux associations sportives, et préciser de manière plus complète les critères d'éligibilité et les obligations des bénéficiaires.

Au-delà d'être un outil de transparence et de communication, le règlement permet également de rappeler la réglementation en matière de subventions.

A noter que toute association sollicitant une subvention doit signer un contrat d'engagement républicain confortant le respect des principes de la République, institué par la loi du 24 août 2021, et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Il vous est proposé d'approuver le nouveau règlement intérieur des subventions aux associations sportives qui vous a été transmis, tel que proposé par la commission des sports du 19 mai 2022.

AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LA COMMISSION DES FINANCES AYANT ETE ENTENDUE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

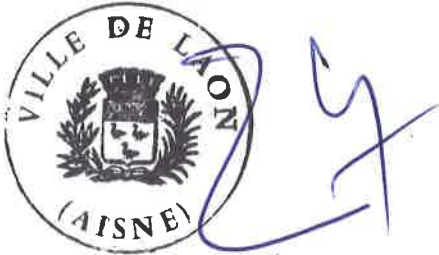

1. **APPROUVER** le nouveau règlement intérieur des subventions aux associations, annexé à la présente délibération,
2. **DIRE QUE** ce règlement intérieur sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2022.

*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

<p>AFFICHE EN MAIRIE LE 29 JUIN 2022 ENREGISTRE EN PREFECTURE LE 29 JUIN 2022 CERTIFIE EXECUTOIRE A COMPTE DU 29 JUIN 2022</p>  <p>LE MAIRE, Eric DELHAYE</p>	<p>LE PRESIDENT DE SEANCE,</p>  <p>Eric DELHAYE</p>
--	---